

Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

Paris, le 14 novembre 2010

## Projet de loi

### relatif au plan d'aménagement et de développement durable de la Corse PADDUC (n° 3854, M. Yanick Paternotte, rapporteur)

Amendements reçus par la commission à l'expiration du délai de dépôt  
(lundi 14 novembre 2011 à 9 heures 30)

Liasse unique

***NB*** : La diffusion des amendements intervient au moment de leur dépôt : certains d'entre eux peuvent ultérieurement être déclarés irrecevables par le Président de la commission au regard de l'article 40 de la Constitution (article 89, alinéa 2, du Règlement de l'Assemblée nationale).

Le Gouvernement, le Rapporteur ainsi que le Président de la commission n'étant pas tenus par le délai de dépôt (article 86, alinéa 5, du Règlement), leurs amendements peuvent ne pas figurer dans la présente liasse.

## **AMENDEMENT**

N° CD 7

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'île »,

les mots :

« ce territoire ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## **AMENDEMENT**

N° CD 8

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

À l'alinéa 6, supprimer les mots : « de l'île ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## AMENDEMENT

N° CD 9

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

I.– À l'alinéa 6, après le mot : « dont », insérer les mots : « le contenu et ».

II.– En conséquence, substituer aux mots : « est déterminée », les mots : « sont déterminés » au même alinéa.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle aurait pour conséquence de ne donner à l'Assemblée de Corse compétence que pour déterminer l'échelle de la carte décrivant la destination des différentes parties du territoire, à l'exclusion de son contenu.

Il convient donc de modifier la rédaction de l'alinéa 6 de l'article 1<sup>er</sup>, afin de donner mission à l'Assemblée de Corse d'arrêter tant le contenu de la carte que le choix de l'échelle appropriée.

## **AMENDEMENT**

N° CD 10

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« du principe de non »,

les mots :

« de l'absence de ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## AMENDEMENT

N° CD 11

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

À l'alinéa 9, substituer aux références :

« L. 121-9 et L. 121-9-1 »,

les références :

« L. 121-2 et L. 121-9 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : alors que l'article L. 121-9-1 du code de l'urbanisme se borne à renvoyer à un décret en Conseil d'État le soin de déterminer les conditions d'application de la section 1 du chapitre 1er du titre II du livre I du code de l'urbanisme, il paraît plus judicieux de faire référence à l'article L. 121-2 du même code, mentionnant quant à lui les opérations d'intérêt national.

## **AMENDEMENT**

N° CD 12

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

À l'alinéa 11, supprimer les deux occurrences du mot : « dans ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## **AMENDEMENT**

N° CD 13

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

À l'article L. 1213-5 du code des transports, les mots : « troisième alinéa » sont remplacés par le mot : « Il » et la référence : « L. 4424-12 », par la référence : « L. 4424-10 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction de référence, consécutive à l'abrogation de l'article L. 4424-12 du code général des collectivités territoriales par l'article 2 du présent projet de loi.

## AMENDEMENT

N° CD 14

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 3

À l'alinéa 5, après le mot : « canaux », substituer au signe et au mot :

« , ou »

le mot :

« et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'inclure, de manière obligatoire, les plans d'eau dans la recension opérée par le plan d'aménagement et de développement durable de Corse.

## AMENDEMENT

N° CD 15

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 3

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« L. 211-3 »,

la référence :

« L. 211-1 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones humides sont définies de manière générale au 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Une référence à cet article paraît plus ici appropriée qu'une référence à l'article L. 211-3 du même code, puisque celui-ci ne mentionne que les seules « *zones humides d'intérêt environnemental particulier* ».

## **AMENDEMENT**

N° CD 16

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 3**

À l'alinéa 7, supprimer le mot et le signe : « analyses, »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

L'article L. 1212-3 du code des transports ne fait en effet référence qu'aux objectifs des services de transport offerts aux usagers et aux modalités de leur mise en œuvre.

## **AMENDEMENT**

N° CD 17

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 3**

À l'alinéa 8, remplacer les trois occurrences du mot :

« secteurs »

par le mot :

« espaces ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle, le terme « espaces » étant utilisé dans l'ensemble du nouvel article L. 4424-10 du code général des collectivités territoriales.

## **AMENDEMENT**

**N° CD 18**

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 3**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« plan »,

insérer les mots :

« d'aménagement et de développement durable de Corse ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## **AMENDEMENT**

N° CD 19

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 4**

À l'alinéa 2, supprimer le signe et le mot : « , adaptées ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de supprimer la mention à une quelconque « adaptation » des lois « Littoral » et « Montagne », qui peut être source de malentendus.

## AMENDEMENT

N° CD 20

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 4

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« , des articles L. 145-1 et suivants »,

les mots :

« du chapitre V du titre IV du livre Ier »

et aux mots :

« des articles L. 146-1 et suivants »,

les mots :

« du chapitre VI du titre IV du livre Ier »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

## **AMENDEMENT**

N° CD 21

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 4**

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« aux »,

les mots :

« au dernier alinéa des ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

## **AMENDEMENT**

N° CD 22

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 5**

Dans la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« leurs groupements »,

les mots :

« les établissements publics de coopération intercommunale compétents ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

## AMENDEMENT

N° CD 23

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 5

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention redondante : la rédaction actuelle permet d'ores et déjà à l'Assemblée de Corse de consulter « *toute organisation* » sur le projet de PADDUC.

## AMENDEMENT

N° CD 24

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 5

Dans la troisième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« organisation »,

insérer les mots :

« ou tout organisme mentionné à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre à l'Assemblée de Corse de décider de consulter, si elle l'estime nécessaire, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

## **AMENDEMENT**

**N° CD 1**

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 5**

Supprimer l'alinéa 5.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence, la possibilité de consulter les organismes HLM étant désormais mentionnée à l'alinéa 4 du même article 5.

## **AMENDEMENT**

**N° CD 2**

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 5**

À l'alinéa 9, après le mot :

« élaboration »,

insérer les mots :

« du plan d'aménagement et de développement durable de Corse ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

## **AMENDEMENT**

N° CD 3

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 5**

À l'alinéa 12, après le mot :

« publique »,

insérer les mots :

« organisée dans les conditions prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

## **AMENDEMENT**

N° CD 4

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 5**

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« d'approbation »,

les mots :

« de la délibération de l'Assemblée de Corse portant approbation ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

## **AMENDEMENT**

**N° CD 5**

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### **Article 6**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« au sens de l'article L. 371-3 du code de l'environnement. ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

## AMENDEMENT

N° CD 6

présenté par  
M. Yanick Paternotte, rapporteur

-----

### Article 6

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« son approbation pour »,

insérer les mots :

« la date de la délibération de l'Assemblée de Corse portant approbation et afin »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.